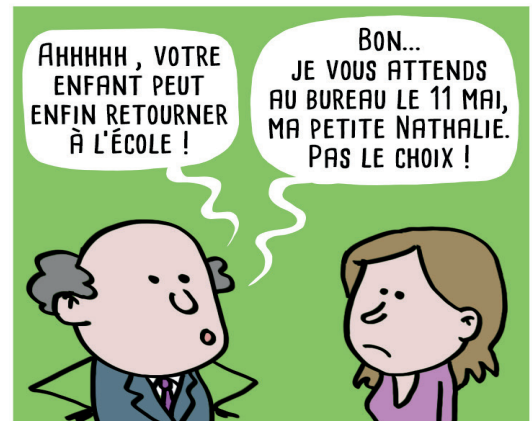


TÉLÉTRAVAILLEUR·SES : PAS CORVÉABLES À MERCI !

Avec la crise sanitaire, La Poste s'est prise de passion pour le télétravail. Avant le confinement, la direction affichait fièrement ses 4350 télétravailleur·ses comme une marque de son modèle social. Pourtant, la « culture postale » ne favorisait pas ce type d'organisation du travail puisque La Poste estimait seulement 20 000 télétravailleur·ses possibles... Ils sont 40 000 aujourd'hui ! Bon nombre de directions le refusaient, prétextant la confidentialité, en réalité par manque de confiance envers les personnels... Mais un virus, qui n'a rien d'informatique, est passé par là !

LE « VOLONTARIAT »



Allan
BARTÉ

Des occasionnel·les...

Ils/elles seraient environ 35 000, sur des fonctions de « tous poils » ! Des technicien·nes informatiques... aux conseiller·es bancaires ! La Poste s'est engouffrée dans la brèche de « l'occasionnel ». Une spécificité qui est prévue dans le Code du travail et reprise dans l'accord de 2018 à La Poste : « *Le télétravail occasionnel a vocation à répondre à des situations individuelles inhabituelles ou à des situations d'urgence rendant impossible le déplacement sur le lieu de travail (tel peut notamment être le cas d'un épisode de pollution, d'une désorganisation des transports, de la dégradation des conditions climatiques).* » Évidemment, le télétravail occasionnel s'inscrit pleinement dans la situation de crise sanitaire que nous vivons, il répond à la préservation de la santé des postier·es. Mais d'après La Poste, cet occasionnel veut dire sous-télétravailleur·euses ! Et l'occasionnel risque rapidement de devenir perpétuel... car la pandémie n'a pas encore craché tout son venin...

... pour des économies substantielles ?

Depuis le début de cette crise, La Poste classe sans vergogne les postier·es en deux catégories. Déjà, dans une note RH sur les congés entre « *Ceux qui sont mobilisés sur des activités accomplies pour assurer la continuité des missions de services publics* » et « *Ceux qui travaillent, mais sans être mobilisés sur les activités accomplies pour assurer la continuité des missions de services publics* ». Maintenant, il y aurait deux types de télétravailleurs : les « vrais » (qui ont signé une convention, peu importe le nombre de jours annuel) et les occasionnel·les ! Pour ces dernier·es, le temporaire commence à durer. Si le patron, toujours près de ses deniers,

Sud
Solidaires

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envièrges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Solidaires syndicale

insiste sur l'aspect occasionnel, voire gomme la réalité et parle de « travail à distance » c'est parce que l'accord ne prévoit aucune dépense ! Pas d'indemnité, pas de siège ergonomique, pas d'imprimante... ! La grosse arnaque ! Quant aux conditions de mise en place : c'est à la va-comme-je-te-pousse ! Des documents sont signés pour la confidentialité et pour transférer toutes les responsabilités sur les collègues. Mais aucune convention pour le télétravail, sésame pour obtenir les avantages de l'accord !

Pour une grande improvisation !

Les commerciaux (Courrier, Réseau...), ont dû essayer les plâtres. Il était bien du devoir de l'employeur de fermer les sites ou les services afin de protéger les personnels, mais le chiffre d'affaires n'a jamais été loin des préoccupations patronales. Et il fallait faire vite ! À aucun moment ne s'est posé la question du volontariat pour les personnels, allez hop tout le monde en télétravail ! T'as pas les équipements ? Tu prends ton téléphone ou l'ordi de ton compagnon ! T'as pas la place ? Tu trouveras bien un coin de table ! Les gosses ? Eh bien, tu t'en occuperas en même temps ! On peut concevoir que l'urgence sanitaire du début du confinement ait pu emporter le cadre réglementaire sur son passage, mais cette fièvre n'est pas retombée. Huit semaines plus tard, les collègues bossent toujours... avec leur propre matériel ! Nous sommes bien loin de la

communication sous amphétamines de La Poste du 27 avril : « Une bascule réussie en moins d'une semaine pour 40 000 télétravailleurs, grâce à un système d'information solide et flexible mis en place depuis plusieurs années et à la mobilisation exceptionnelle des 4 800 informaticiens du groupe pour gérer la crise dans un contexte d'exigence de sécurité accrue. »

Non, on ne rigole pas !

Le télétravail n'est pas une organisation anodine !

Ainsi, une récente étude démontre que 55 % des télétravailleurs confinés s'estiment en détresse psychologique élevée. On va nous dire que c'est le confinement... ce serait aller un peu vite en besogne. Il y a un élément clé qu'il ne faut pas oublier : le/la travailleur-se est isolé-e face à son patron, même en temps normal. Les contacts avec ses collègues ou les représentant-es syndicaux sont limités ! En développant cette organisation La Poste prépare l'après. Le mot d'ordre « sauver le soldat business » plane toujours, et ce depuis le début. La « sortie » de crise ne pourra qu'accentuer le phénomène. Il faudra être plus que vigilants pour faire valoir les droits des salarié-es et éviter les dérives managériales.

Pour SUD PTT, le lien social est vital tout autant pour la population que pour les postier-es. Nous savons que le télétravail peut être un atout, c'est pour cela que nous avons signé l'accord ! Mais encore faut-il qu'il soit mis en œuvre correctement :

- **Les collègues doivent avoir le choix de télétravailler : c'est un préalable indispensable pour éviter les Risques PsychoSociaux !**
- **Dotation de matériel pour toutes et tous,**
- **Accès aux équipements prévus dans l'accord pour les télétravailleur-euses occasionnels !**

Les conditions de travail et de vie des postier-es en dépendent !

Le 11 mai, le virus... sera informatique !

Nous vous rappelons que la pétition pour réclamer une prime de 1000 euros est toujours soumise à la signature :

<https://tinyurl.com/ydahtgbx>